



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.13.1

6 décembre 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 13.1 de l'ordre du jour

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS 2021-2023

(En date du 31 octobre 2023 / Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Ce document présente l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 octobre 2023. Il donne également un aperçu de la mise en œuvre du budget de la CMS pour 2021 et 2022 et pour la période de janvier à octobre 2023, avec des dépenses prévues jusqu'à la fin de décembre 2023, conformément à la Résolution 13.2 Questions financières et administratives.

Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note de ce document.

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS AU COURS DE LA PÉRIODE TRIENNALE 2021-2023

Contexte général

1. Lors de sa 13^e session (COP13, 2020), la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a adopté le budget pour la période triennale 2021-2023 par l'intermédiaire de la Résolution 13.2 Questions financières et administratives. Ce rapport fournit à la Conférence des Parties des détails sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 octobre 2023. Il donne également un aperçu de l'exécution du budget pour 2021 et 2022 et pour la période de janvier à octobre 2023, avec des prévisions de dépenses jusqu'à la fin décembre 2023.
2. L'aperçu montre que les dépenses globales sont conformes aux prévisions. Toutefois, il existe d'importants arriérés de contributions fixées à l'année 2023 et aux années antérieures.

État des contributions fixées au Fonds d'affectation spéciale

3. L'article VII, paragraphe 4, de la Convention prévoit que chaque Partie contribue au budget adopté par la Conférence des Parties pour un exercice financier donné et conformément au barème des quotes-parts des Nations unies. La COP13 a approuvé des contributions fixées s'élevant à 2 748 047 € pour 2021, 2 803 009 € pour 2022 et 3 200 691 € pour 2023 (Résolution 13.2).
4. Au 31 octobre 2023, 57,5 % des contributions fixées pour 2023, qui s'élèvent à 1 841 368 €, ont été versées par 43 des 130 Parties. Le montant total des promesses non versées au 31 octobre 2023 s'élève à 2 375 615 € (1 359 325 € pour 2023, 434 151 € pour 2022, 226 287 € pour 2021 et 355 852 € pour les années antérieures).
5. Comme le montre le tableau de l'Annexe 1, sur un total de 130 Parties, 61 n'ont pas entièrement payé leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2022 et 47 Parties doivent des contributions fixées à 2021. Trente-sept Parties ont encore des cotisations impayées pour la période antérieure à 2021.
6. Trois nouvelles Parties ont adhéré à la Convention après l'adoption de la Résolution 13.2 :
 - la République centrafricaine en août 2020, mais rétroactivement à partir de décembre 2018
 - le Turkménistan en janvier 2021
 - Bahreïn en mars 2022Le total des nouvelles contributions fixées aux trois nouvelles Parties s'élève à 12 985 € pour la période 2018-2023.
7. Pour traiter les arriérés, le Secrétariat a envoyé un rappel en août 2021 aux Parties qui avaient alors des contributions impayées. Le Secrétariat a envoyé des lettres personnalisées accompagnées de factures dûment signées à toutes les Parties en décembre 2021 pour les contributions fixées pour 2022, en notant les arriérés pour les années précédentes le cas échéant. Les lettres personnalisées attiraient spécifiquement l'attention des Parties ayant des arriérés sur le paragraphe 8 de la Résolution 13.2, qui demande instamment à toutes les Parties de payer leurs contributions aussi rapidement que possible, de préférence au plus tard à la fin du mois de mars de l'année à laquelle

elles se rapportent. Les lettres ont également attiré l'attention des Parties concernées sur le paragraphe 10 de la Résolution 13.2, qui dispose que les représentants des pays ayant des arriérés de contributions de trois ans ou plus devraient être exclus des fonctions au sein des organes de la Convention et privés du droit de vote. En juillet 2022, le Secrétariat a envoyé aux Parties concernées de nouveaux rappels concernant les contributions fixées pour 2022 et les années précédentes.

8. En réponse aux recommandations faites par la 52^e réunion du Comité permanent, le Secrétariat a lancé une nouvelle page web sur le site de la CMS le 1^{er} août 2022, fournissant aux Parties des informations sur l'état de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS. En outre, le rapport identifie les Parties qui ont des arriérés de trois ans ou plus et qui occupent des sièges dans les organes directeurs de la CMS, conformément au paragraphe 10 de la Résolution 13.2. Le rapport identifie également les Parties qui ont effectué des paiements anticipés pour les années à venir, comme le demande le paragraphe 5 de la Résolution 13.2. La page web est mise à jour tous les mois.
9. Par l'intermédiaire de la notification CMS 2023/11, le Secrétariat a fourni une mise à jour sur l'état des contributions fixées au 30 avril 2023, en exhortant les Parties concernées à régler toutes les contributions fixées impayées dans les meilleurs délais. En outre, comme l'a recommandé la 53^e réunion du Comité permanent en octobre 2022, le Secrétariat a demandé aux Parties de fournir des coordonnées supplémentaires pour les communications sur les contributions fixées afin d'augmenter la probabilité que les communications du Secrétariat soient reçues et suivies d'effet. Un certain nombre de Parties ont répondu à la notification et ont fourni des coordonnées supplémentaires au Secrétariat.
10. En mai 2023, le Secrétariat a envoyé à toutes les Parties une communication accompagnée de factures actualisées pour les contributions fixées pour 2023, en notant les arriérés pour les années antérieures, le cas échéant. En septembre 2023, le Secrétariat a envoyé aux Parties concernées de nouveaux rappels concernant les contributions fixées pour 2023 et les années précédentes.
11. Au cours de la COP13, plusieurs Parties ont demandé au Secrétariat d'explorer des modes de paiement alternatifs, autres que les virements bancaires, pour payer leurs contributions, car les coûts de transaction des virements bancaires peuvent être élevés par rapport à la taille relative de leurs contributions. En réponse à ces demandes, et comme présenté lors de la 52^e réunion du Comité permanent en septembre 2021, le Secrétariat a continué à travailler avec la Division des services internes du PNUE afin de mettre en place une méthode alternative pour régler les petits montants des contributions fixées.
12. Le système comptable du Secrétariat de l'ONU (Umoja) exige que des liquidités soient disponibles avant que des engagements puissent être pris ou des dépenses engagées. Le retard ou l'absence de règlement des contributions fixées crée des incertitudes et des défis majeurs pour le Secrétariat, compromettant ses opérations et entravant sa capacité à mettre en œuvre pleinement ou en temps voulu le programme de travail convenu pour 2021-2023. Les efforts déployés pour résoudre les impayés imposent également une charge administrative supplémentaire au Secrétariat.

Exécution du budget pour la période 2021-2023

13. La COP13 a adopté un budget s'élevant à 2 748 047 € pour 2021, dont 13 % de dépenses d'appui aux programmes (PSC). En décembre 2020, le Président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat à redéployer 6 181 € du budget Production de

matériel d'information vers le budget Outils TIC, développement et maintenance du site web pour la mise à jour du site web de la CMS.

14. Lors de la 53^e réunion du Comité permanent en octobre 2022, il a été convenu de redéployer des fonds du budget 2021 pour éviter de dépasser le budget du personnel en 2022. Les fonds redéployés comprennent 20 824 € provenant de la formation du personnel, 33 670 € provenant des services informatiques et 10 000 € provenant du coût de la réunion du Comité de session. La 53^e réunion du Comité permanent a également convenu de reporter (dans les mêmes catégories budgétaires) 100 744 €, PSC incluses, du budget 2021 à la période budgétaire 2022-2023 : 62 414 € pour les déplacements du personnel et 26 740 € pour les services contractuels. Sur ce montant, seuls 9 490 € ont été transférés du budget 2021 pour les déplacements du personnel à 2022. Le budget total pour 2021 s'élève donc à 2 664 445 €, PSC incluses.
15. En 2021, les dépenses totales pour le Secrétariat s'élevaient à 2 121 244 € (soit un taux d'exécution de 79 %), laissant un solde non dépensé de 543 201 €, PSC incluses, par rapport au budget total révisé pour 2021. Cela s'explique en grande partie par une sous-utilisation des dépenses de personnel de 330 948 € due à des postes vacants au Secrétariat au cours du premier semestre et, dans une moindre mesure, par une sous-utilisation des prestations de services des organes directeurs, y compris les déplacements du Secrétariat, de 99 347 €, en raison des restrictions de voyage imposées par la COVID-19. Le solde, qui s'élève à 50 413 €, concerne les frais de fonctionnement du Secrétariat et les services contractuels.
16. Pour 2022, la COP13 a adopté un budget s'élevant à 2 803 009 €, dont 13 % de PSC. En juillet 2022, le président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat à prélever 30 000 € sur le budget 2023 afin de faciliter la passation de contrats pour deux ans pour la traduction des documents de réunion de l'anglais vers le français et l'espagnol.
17. Lors de la 53^e réunion du Comité permanent en octobre 2022, il a été convenu de redéployer des fonds du budget 2022 pour éviter de dépasser le budget du personnel en 2023. Les fonds redéployés du budget 2022 provenaient du solde non dépensé de 10 000 € du budget pour la formation du personnel et de 28 404 € des services de technologie de l'information.
18. Les coûts liés à la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique ont été budgétisés pour 2022. Cependant, en raison du report de la réunion à juillet 2023, le président du Comité permanent a approuvé (en avril 2023) le transfert du budget 2022, d'un montant de 56 746 €, à 2023. Cela porte le budget total pour 2022 à 2 812 991 €, y compris le redéploiement des fonds du budget 2021 pour le personnel et les déplacements du personnel.
19. En 2022, les dépenses totales pour le Secrétariat s'élevaient à 2 776 957 € (soit un taux d'exécution de 98 %), laissant un solde non dépensé de 36 034 €, PSC incluses, par rapport au budget total révisé pour 2022. Cela s'explique en grande partie par la sous-utilisation des frais de fonctionnement du Secrétariat, y compris le développement du personnel et les services de communication et de messagerie.
20. Pour 2023, la COP13 a adopté un budget s'élevant à 3 200 691 €, dont 13 % de PSC. En juillet 2023, le Président du Comité permanent a autorisé le Secrétariat à redéployer 4 000 € du budget de communication vers la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique en raison de l'augmentation des coûts de sécurité et de restauration. Cela porte le budget total pour 2023 à 3 274 311 €, y compris le redéploiement des fonds du budget 2022 pour le personnel et le transfert de fonds au budget 2022 pour les services contractuels.

21. Au cours des dix premiers mois de 2023, les dépenses globales ont représenté 74 % du budget total révisé, soit 2 455 529 €. La répartition est la suivante :
- a) Les dépenses de personnel (professionnels et personnel de soutien) se sont élevées à 1 869 453 € pour un budget de 2 147 901 €.
 - b) Les dépenses pour les services contractuels se sont élevées à 104 383 €, couvrant tous les engagements contractuels pour deux ans pour la traduction des documents de réunion ainsi que les coûts de prestations de services de la COP14.
 - c) Les dépenses de fonctionnement, y compris les fournitures et le matériel, se sont élevées à 77 045 € de janvier à octobre 2023. La majeure partie de cette somme a servi à couvrir le coût annuel de 2023 des services de technologie de l'information fournis par les Volontaires des Nations Unies au lieu d'affectation de Bonn dans le cadre d'un accord de niveau de service, ainsi que le coût du matériel non consommable.
 - d) De janvier à octobre 2023, les dépenses de voyage se sont élevées à 122 154 € pour un budget de 192 171 €. La majeure partie de ce montant concerne les déplacements du personnel du Secrétariat et les dépenses liées à la 6^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique en juillet 2023.
22. Pour la période allant de novembre à décembre 2023, il est prévu que les dépenses totales s'élèvent à 514 744 €, soit un taux d'exécution global de 90 %.
- a) Les dépenses de personnel de novembre à décembre 2023 devraient s'élever à 343 373 €, soit un dépassement estimé à 64 925 €.
 - b) Les dépenses en services contractuels pour novembre et décembre 2023 devraient s'élever à 77 301 €, d'où un solde non dépensé estimé à 227 814 €. Ce solde ne concerne que la prestation de services de la COP14 ; la reprogrammation de la COP14 signifie que les coûts y afférents seront encourus en 2024.
 - c) Le budget pour les frais de fonctionnement du Secrétariat sera partiellement dépensé, ce qui se traduira par un solde estimé à 49 440 €. La majeure partie de ce solde concerne la formation du personnel (qui est reportée à 2024), les services de technologie de l'information et, dans une moindre mesure, un solde non dépensé dans le budget des fournitures de bureau.
 - d) Les dépenses liées aux frais de déplacement devraient s'élever à 13 287 €, ce qui laisse un solde non dépensé de 56 730 €. Le budget 2023 pour les déplacements du personnel à la COP14, qui a été reprogrammée pour 2024, restera intact.
23. À la fin du mois de décembre 2023, les dépenses du Secrétariat devraient s'élever à 2 970 273 €, soit un solde estimé à 304 037 €, PSC incluses.
24. L'état final de la performance financière pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 et de la situation financière au 31 décembre 2021 pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices, tel que préparé par l'Office des Nations Unies à Nairobi, est fourni à l'Annexe 3. Les états finaux de fin d'année pour 2022 figurent à l'Annexe 4.

Incertitudes et défis supplémentaires concernant le budget 2021-2023

25. Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat a continué à gérer la mise en œuvre de son budget approuvé conformément à ses mandats, tout en adoptant une approche prudente dans la mesure du possible compte tenu du nombre d'incertitudes. Il s'agit en particulier du niveau des arriérés et du calendrier de réception des contributions fixées

des Parties. Un certain nombre de coûts supplémentaires imprévus qui auront une incidence sur le budget du Secrétariat sont examinés ci-dessous.

Dérogation aux PSC pour les contributions des donateurs pour soutenir les participants aux réunions des pays en développement

26. Le paragraphe 5 de la Décision 2/18 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement d'août 2016 « prie le Programme des Nations Unies pour l'environnement de supprimer les dépenses d'appui au programme imputées sur les contributions volontaires pour les frais de participation lorsque cette participation est assurée par le personnel administratif financé par les dépenses d'appui au programme au titre du budget opérationnel ». Depuis lors, le directeur exécutif du PNUE a approuvé des demandes de dérogation aux PSC pour les contributions des donateurs visant à soutenir la participation des pays en développement à la COP12, à la COP13, à la 7^e Conférence des Parties de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et à la 8^e Conférence des Parties de l'accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe.
27. En novembre 2021, le Contrôleur des Nations Unies est devenu responsable de l'approbation de la dérogation dans le cadre des procédures non standard des PSC, conformément au cadre de délégation d'autorité mis à jour.
28. Se référant au mémo publié par le Contrôleur des Nations Unies en juin 2022, le PNUE a informé le Secrétariat que le Bureau du Contrôleur n'approuvera pas les dérogations aux PSC pour les contributions des donateurs destinées à couvrir les frais de voyage des participants à la réunion. La principale raison en est que l'organisation de réunions nécessite un travail administratif important et entraîne des frais généraux considérables ; les ressources d'appui au programme devraient donc être collectées de manière équitable.

Résultat de l'enquête exhaustive de 2016 sur les salaires pour Bonn, Allemagne

29. En mai 2022, le Bureau des ressources humaines a annoncé que le Secrétariat de l'ONU et le Comité local d'enquête sur les salaires (LSSC) avaient achevé l'enquête exhaustive de 2016 sur les salaires des agents des services généraux (GS) pour le lieu d'affectation de Bonn. En conséquence, il existe un nouveau barème de salaires majorés pour 2016 et de nouveaux barèmes de salaires pour cinq années consécutives : 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.
30. Le barème des salaires actualisé est applicable rétroactivement à partir de mai 2016. Cela signifie que non seulement les membres actifs du personnel des services généraux actuellement en poste au Secrétariat ont reçu des salaires et des droits rétroactifs par le biais de la paie de mai 2022, mais aussi les membres du personnel des services généraux séparés/retraités. Les salaires et droits rétroactifs pour tous les membres du personnel GS s'élevaient à environ 40 000 \$ pour la période budgétaire 2021-2022 et ont été déclarés comme faisant partie des dépenses pour 2022. Les salaires et les droits pour la période avant 2021 s'élèvent à environ 63 000 \$, PSC incluses, et ont été directement imputés au Fonds d'affectation spéciale de la CMS.

Fluctuations des taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis

31. Conformément au paragraphe 30 de la Résolution 13.2, le Secrétariat a suivi de près les fluctuations des taux de change. Au cours de la période budgétaire actuelle, l'euro s'est considérablement affaibli par rapport au dollar des États-Unis : le taux de change moyen des Nations Unies est passé de 0,842 en 2021 à 0,949 en 2022. En 2023, le taux

de change moyen était de 0,925. À la lumière de ces fluctuations, le solde du Fonds d'affectation spéciale de la CMS a dû être réévalué. Le solde souffrira encore plus si les Parties retardent le paiement de leurs contributions fixées et restent redevables d'un montant important d'arriérés au cours de la prochaine période triennale.

Conclusion :

32. Le Secrétariat a été très prudent dans la gestion du budget compte tenu du niveau des arriérés et a pu réaliser ses dépenses dans le cadre du budget approuvé. Cependant, la situation n'est pas durable. Étant donné que le Secrétariat a pourvu tous les postes professionnels vacants et compte tenu des coûts imprévus mentionnés ci-dessus, les possibilités d'économies sont plus limitées. Il est donc essentiel que le Secrétariat reçoive les contributions fixées telles qu'elles ont été adoptées par la Conférence des Parties au cours des exercices fiscaux auxquels elles se rapportent, et qu'il reçoive sans plus tarder tous les arriérés non réglés.

Action recommandée :

33. Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note de ce document et de fournir au Secrétariat les commentaires et conseils nécessaires.

ANNEXE 1

**FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
État des contributions au 31 octobre 2023 (en euros)**

Nu méro	Partie	Au 1er janvier 2023		Promesses pour 2023	Au 31 octobre 2023		Promesses non versées pour les année(s) précédente(s)	Promesses non versées pour 2023
		Promesses non versées pour les années antérieures	Paiements anticipés pour 2023 et au-delà		Recouvrements en 2023 pour les années antérieures	Recouvrements en 2023 pour 2023		
		A	B		C	D		
1	Afghanistan	1 263	-	502	-	-	1 263	502
2	Albanie	1	-	572	1	571	-	1
3	Algérie	-	-	9 890	-	-	-	9 890
4	Angola	1 243	-	717	-	-	1 243	717
5	Antigua et Barbuda	-	-	143	-	-	-	143
6	Argentine	113 730	-	65 575	-	-	113 730	65 575
7	Arménie	-	-	502	-	-	-	502
8	Australie	-	328 384	158 384	-	-	-	-
9	Autriche	-	-	48 519	-	48 519	-	-
10	Bangladesh	1 872	-	717	-	-	1 872	717
11	Bélarus	-	-	3 512	-	-	-	3 512
12	Belgique	-	-	58 839	-	58 839	-	-
13	Bénin	562	-	215	-	-	562	215
14	Bolivie (État plurinational de)	3 405	-	1 147	-	-	3 405	1 147
15	Bosnie-Herzégovine	753	-	860	-	-	753	860
16	Brésil	788 118	-	211 275	606 722	-	181 396	211 275
17	Bulgarie	-	-	3 297	-	3 297	-	-
18	Burkina Faso	1 455	-	215	-	-	1 455	215
19	Burundi	-	14	72	-	-	-	58
20	Cap-Vert	106	-	72	-	-	106	72
21	Cameroun	5 293	-	932	-	-	5 293	932
22	Tchad	2 795	-	287	-	-	2 795	287
23	Chili	48 386	-	29 169	-	-	48 386	29 169
24	Congo	1 778	-	430	-	-	1 778	430
25	Îles Cook	52	-	72	52	72	-	-

Nu méro	Partie	Au 1er janvier 2023		Promesses pour 2023	Au 31 octobre 2023		Promesses non versées pour les année(s) précédente(s)	Promesses non versées pour 2023
		Promesses non versées pour les années antérieures	Paiements anticipés pour 2023 et au-delà		Recouvrements en 2023 pour les années antérieures	Recouvrements en 2023 pour 2023		
		A	B		C	D		
26	Costa Rica	3 474	-	4 443	3 310	-	163	4 443
27	Côte d'Ivoire	-	18 975	932	-	-	-	-
28	Croatie	-	-	5 518	-	5 518	-	-
29	Cuba	37 788	-	5 733	-	-	37 788	5 733
30	Chypre	-	-	2 580	-	2 580	-	-
31	Tchéquie	-	22 288	22 288	-	-	-	-
32	République démocratique du Congo	6 243	-	717	-	-	6 243	717
33	Danemark	-	-	39 704	-	-	-	39 704
34	Djibouti	914	-	72	-	-	914	72
35	République dominicaine	3 444	-	3 798	3 444	3 625	(0)	173
36	Équateur	24 027	-	5 733	-	-	24 027	5 733
37	Égypte	32 683	-	13 330	-	-	32 683	13 330
38	Guinée équatoriale	5 985	-	1 147	-	-	5 985	1 147
39	Érythrée	-	39	72	-	33	-	0
40	Estonie	-	-	2 795	-	-	-	2 795
41	Eswatini	126	-	143	-	-	126	143
42	Éthiopie	-	-	717	-	-	-	717
43	Union européenne	-	-	80 017	-	80 017	-	-
44	Fidji	20	-	215	-	-	20	215
45	Finlande	-	-	30 172	-	30 172	-	-
46	France	-	-	317 270	-	-	-	317 270
47	Gabon	11 332	-	1 075	-	-	11 332	1 075
48	Gambie	312	-	72	-	-	312	72
49	Géorgie	-	-	572	-	572	-	-
50	Allemagne	-	-	436 453	-	436 453	-	-
51	Ghana	1 475	-	1 075	-	-	1 475	1 075
52	Grèce	45 492	-	26 230	-	-	45 492	26 230
53	Guinée	717	-	215	-	-	717	215
54	Guinée-Bissau	2 197	-	72	-	-	2 197	72
55	Honduras	1 570	-	645	-	-	1 570	645
56	Hongrie	253	-	14 763	253	14 763	-	-

Nu méro	Partie	Au 1er janvier 2023		Promesses pour 2023	Au 31 octobre 2023		Promesses non versées pour les année(s) précédente(s)	Promesses non versées pour 2023
		Promesses non versées pour les années antérieures	Paiements anticipés pour 2023 et au-delà		Recouvrements en 2023 pour les années antérieures	Recouvrements en 2023 pour 2023		
		A	B		C	D		
57	Inde	52 344	-	59 770	52 344	-	-	59 770
58	Iran (République islamique d')	105 028	-	28 524	-	-	105 028	28 524
59	Irak	43 708	-	9 245	-	-	43 708	9 245
60	Irlande	46 113	-	26 589	-	-	46 113	26 589
61	Israël	30 754	-	35 117	30 754	-	-	35 117
62	Italie	-	-	237 003	-	-	-	237 003
63	Jordanie	1 963	-	1 505	-	-	1 963	1 505
64	Kazakhstan	-	-	12 757	-	12 757	-	-
65	Kenya	-	-	1 720	-	-	-	1 720
66	Kirghizistan	354	-	143	-	-	354	143
67	Lettonie	-	-	3 368	-	3 368	-	-
68	Liban	5 842	-	3 368	-	-	5 842	3 368
69	Libéria	264	-	72	-	-	264	72
70	Libye	99 684	-	2 150	-	-	99 684	2 150
71	Liechtenstein	-	-	645	-	645	-	-
72	Lituanie	8 825	-	5 088	-	-	8 825	5 088
73	Luxembourg	-	5 795	4 802	-	-	-	-
74	Madagascar	-	14	287	-	-	-	273
75	Mali	824	-	287	-	-	824	287
76	Malawi	-	-	143	-	-	-	143
77	Maldives	-	-	287	-	287	-	-
78	Malte	-	-	1 218	-	1 218	-	-
79	Mauritanie	614	-	142	-	-	614	142
80	Maurice	-	-	788	-	-	-	788
81	Monaco	-	-	788	-	788	-	-
82	Mongolie	621	-	358	-	-	621	358
83	Monténégro	-	-	287	-	-	-	287
84	Maroc	3 452	-	3 942	3 452	-	-	3 942
85	Mozambique	251	-	287	-	-	251	287
86	Pays-Bas	-	-	97 181	-	97 181	-	-
87	Nouvelle-Zélande	-	-	20 855	-	20 855	-	-

Nu mér o	Partie	Au 1er janvier 2023		Promesses pour 2023	Au 31 octobre 2023		Promesses non versées pour les année(s) précédente(s)	Promesses non versées pour 2023
		Promesses non versées pour les années antérieures	Paiements anticipés pour 2023 et au-delà		Recouvrements en 2023 pour les années antérieures	Recouvrements en 2023 pour 2023		
		A	B		C	D		
88	Niger	2 816	-	143	-	-	2 816	143
89	Nigeria	81 658	-	17 917	-	-	81 658	17 917
90	Macédoine du Nord	870	-	502	870	502	-	-
91	Norvège	-	-	54 037	-	54 037	-	-
92	Pakistan	16 773	-	8 242	-	-	16 773	8 242
93	Palau	-	4 023	72	-	-	-	-
94	Panama	5 758	-	3 225	5 522	-	236	3 225
95	Paraguay	-	-	1 147	-	-	-	1 147
96	Pérou	0	9 552	10 893	-	1 341	0	(0)
97	Philippines	-	-	14 692	-	14 692	-	-
98	Pologne	-	-	57 477	-	57 477	-	-
99	Portugal	-	-	25 083	-	25 083	-	-
100	République de Moldavie	-	64	215	-	-	-	151
101	Roumanie	24 610	-	14 190	12 183	-	12 427	14 190
102	Rwanda	0	-	215	-	215	0	-
103	Samoa	-	-	72	-	-	-	72
104	Sao Tomé-et-Principe	1 007	-	72	-	-	1 007	72
105	Arabie saoudite	73 558	-	83 994	73 558	-	-	83 994
106	Sénégal	1 732	-	502	-	-	1 732	502
107	Serbie	-	-	2 007	-	2 007	-	-
108	Seychelles	-	-	143	-	143	-	-
109	Slovaquie	-	-	10 965	-	10 965	-	-
110	Slovénie	-	-	5 447	-	5 447	-	-
111	Somalie	2 197	-	72	-	-	2 197	72
112	Afrique du Sud	-	-	19 493	-	19 493	-	-
113	Espagne	-	-	153 798	-	153 798	-	-
114	Sri Lanka	5 625	-	3 153	5 625	3 153	-	-
115	Suède	-	-	64 930	-	64 930	-	-
116	Suisse	-	-	82 489	-	82 489	-	-
117	République arabe syrienne	15 641	-	788	-	-	15 641	788
118	Tadjikistan	434	-	287	-	-	434	287

Nu méro	Partie	Au 1er janvier 2023		Promesses pour 2023	Au 31 octobre 2023		Promesses non versées pour les année(s) précédente(s)	Promesses non versées pour 2023
		Promesses non versées pour les années antérieures	Paiements anticipés pour 2023 et au-delà		Recouvrements en 2023 pour les années antérieures	Recouvrements en 2023 pour 2023		
		A	B		C	D		
119	Togo	417	-	143	-	-	417	143
120	Trinité-et-Tobago	9 135	-	2 867	-	-	9 135	2 867
121	Tunisie	10 882	-	1 792	-	-	10 882	1 792
122	Ouganda	339	-	572	-	-	339	572
123	Ukraine	3 577	-	4 085	-	-	3 577	4 085
124	Émirats arabes unis	38 662	-	44 147	38 662	-	-	44 147
125	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	-	327 304	-	327 304	0	-
126	République unie de Tanzanie	1 872	-	717	-	-	1 872	717
127	Uruguay	-	-	6 235	-	-	-	6 235
128	Ouzbékistan	-	-	2 293	-	-	-	2 293
129	Yémen	5 309	-	717	-	-	5 309	717
130	Zimbabwe	667	-	358	-	-	667	358
	Total	1 853 043	389 147	3 200 691	836 752	1 645 206	1 016 291	1 359 325

ANNEXE 2

**EXÉCUTION DU BUDGET 2021-2023
au 31 octobre 2023 (en euros)**

Objet de la dépense	2021			2022			2023			
	Budget		Dépenses	Budget		Dépense s	Budget		Dépenses	
	Approuvé par la COP13	Redéploi ement		Approuvé par la COP13	Redéploi ement		Approuvé par la COP13	Redéploi ement	Réalisations Janvier- octobre	Prévisions novembre- décembre
Frais de personnel										
Administrateurs permanents	1 530 179		1 320 519	1 560 782	64 494	1 668 992	1 591 998	38 404	1 547 674	287 392
Personnel de soutien	497 405		376 117	507 352		464 744	517 499		321 779	55 982
Sous-total _ Coût du personnel	2 027 584		1 696 636	2 068 134	64 494	2 133 736	2 109 497	38 404	1 869 453	343 373
Services contractuels										
Services contractuels (traductions générales et édition de documents)	95 687		68 947	97 601	30 000	131 942	99 553	(30 000)	62 259	7 294
Service de la COP14 (interprétation, rédaction de rapports)	0		0	0		0	325 868		38 053	60 000
Production de matériel d'information	13 530	(6 181)	147	13 801		4 217	14 077		4 070	10 007
Sous-total _ Services contractuels	109 217	(6 181)	69 094	111 402	30 000	136 160	439 498	(30 000)	104 383	77 301
Coûts d'exploitation										
Outils TIC, développement et maintenance du site web	7 036	6 181	12 122	7 177		1 011	7 321		(2)	7 323
Développement du personnel (formation, retraites, etc.)	20 824	(20 824)	0	21 241	(10 000)	3 101	21 666		99	150
Services de technologie de l'information (UNV)	75 770	(33 670)	42 100	77 286	(28 404)	45 937	78 832		53 106	5 000
Services bureautiques (location d'imprimantes, hébergement, etc.)	10 824		8 361	11 041		9 457	11 262		5 587	5 675
Services de communication et de courrier	10 000		5 093	10 200		3 063	10 404	(4 000)	3 315	
Divers	4 046		0	4 127		2 170	4 210		3 245	0

Objet de la dépense	2021			2022			2023			
	Budget		Dépenses	Budget		Dépense s	Budget		Dépenses	
	Approuvé par la COP13	Redéploi ement		Approuvé par la COP13	Redéploi ement		Approuvé par la COP13	Redéploi ement	Réalisations Janvier- octobre	Prévisions novembre- décembre
Sous-total_Coûts de fonctionnement	128 500	(48 313)	67 677	131 072	(38 404)	64 739	133 693	(4 000)	65 350	18 148
Fournitures										
Fournitures de bureau	6 278		2 845	6 404		2 246	6 532		787	2 500
Sous-total_Fournitures de bureau	6 278	0	2 845	6 404	0	2 246	6 532	0	787	2 500
Équipement										
Équipement non consommable	11 366		10 838	11 593		13 079	11 825		10 908	917
Sous-total_Équipement	11 366	0	10 838	11 593	0	13 079	11 825	0	10 908	917
Déplacements										
Déplacements du personnel	68 951	(9 490)	6 537	70 330	9 490	81 239	71 737		58 450	13 287
Déplacements du personnel - COP14	0		0	0		0	59 688			0
Réunions du comité permanent	24 371		6 066	24 858		26 286			29	0
Réunions du Conseil scientifique	55 633	(10 000)	17 514	56 746	(56 746)	0		60 746	63 676	0
Sous-total_Déplacements	148 955	(19 490)	30 118	151 934	(47 256)	107 525	131 425	60 746	122 154	13 287
Total	2 431 900	(73 984)	1 877 207	2 480 539	8 834	2 457 484	2 832 470	65 150	2 173 035	455 526
Coûts d'appui au programme	316 147	(9 618)	244 037	322 470	1 148	319 473	368 221	8 470	282 494	59 218
Total général	2 748 047	(83 602)	2 121 244	2 803 009	9 982	2 776 957	3 200 691	73 620	2 455 529	514 744

Note : les chiffres entre parenthèses (dans la colonne « redéploiement ») se réfèrent aux fonds qui ont été redéployés du budget et les chiffres non entre parenthèses se réfèrent à ceux qui ont été redéployés vers le budget.



Trust fund for the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals
(Fund code: MSL)

I. Final Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2021
(United States Dollars)

	Total
Revenue	
Assessed Contributions	3,374,405
Voluntary Contributions	140,448
Other transfers and allocations	
Other Revenue	1,205
Investment Revenue	8,655
Total Revenue	3,524,713
Expenses	
Employee salaries allowances and benefits	1,893,719
Non-employee compensation and allowances	66,337
Contingent contracted services	
Grants and other transfers	44,198
Supplies and consumables	(952)
Depreciation	
Amortization	
Travel	2,619
Other operating expenses	276,307
Allowance for doubtful debt	274,236
Other expenses	
Programme support expenses	286,842
Net Foreign exchange losses	236,700
Total expenses	3,080,006
Surplus/(deficit) for the period	444,707

II. Final Statement of Financial Position as at 31 December 2021
(United States Dollars)

	Total
Current Assets	
Cash and Cash equivalents	3,575,509
Investments	
Assessed contributions receivable	
Voluntary contributions receivable	
Assessed contributions receivable	1,113,260
Other receivables	3,481
Advance Transfers	61,603
Other assets	46,663
Total Current Assets	4,800,516
Non-Current Assets	
Investments	
Assessed contributions receivable	
Advance Transfers	
Voluntary Contributions Receivable	
Property plant and equipment	550
Intangible Assets	
Total Non-Current Assets	550
Total Assets	4,801,066
Current Liabilities	
Accounts payable - Member States (Payable to Member States)	
Accounts payable and accrued liabilities	46,368
Advance receipts	
Employee benefits liabilities	33,279
Advance receipts	553,550
Total Current Liabilities	633,197
Non Current Liabilities	
Employee benefits Liabilities	
Total Non current Liabilities	
Total Liabilities	633,197
Net of Total Assets and Total Liabilities	4,167,869
Net Assets:	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	3,221,430
Net Assets:	444,707
Reserves	501,732
Total Net Assets	4,167,869

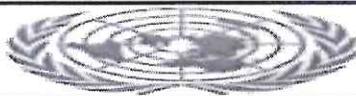
III. Final Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2021
(United States Dollars)

	Total
Net Assets at the Beginning of the Period	3,723,162
Transfer to reserves	
Other Adjustments to Net Assets	
Actuarial gains and losses	
Surplus/(deficit) for the period	444,707
Total Net Assets at the End of the Period	4,167,869



 United Nations Office at Nairobi
 Miriam Kizito
 Chief, Financial Reporting Unit
 BFMS, UNON
 ACCOUNTS SECTION
 Budget and Financial
 Management Service

13/07/2023



ANNEXE 4

Trust fund for the Convention on the Conservation of Migratory
Species of Wild Animals
(Fund code: MSL)I. Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2022
(United States Dollars)

	Total
Revenue	
Assessed Contributions	3,199,663
Voluntary Contributions	166,449
Other Revenue	42,928
Investment Revenue	16,602
Total Revenue	3,425,642
Expenses	
Employee salaries allowances and benefits	2,283,641
Non-employee compensation and allowances	2,026
Grants and other transfers	61,602
Supplies and consumables	2,531
Travel	101,133
Other operating expenses	315,366
Allowance for doubtful accounts receivables (AFDA)	125,214
Other expenses	57
Programme support expenses	325,094
Net Foreign exchange losses	277,522
Total expenses	3,494,186
Surplus/(deficit) for the period	(68,544)

II. Statement of Financial Position as at 31 December 2022
(United States Dollars)

	Total
Current Assets	
Cash and Cash equivalents	3,392,106
Assessed contributions receivable	1,114,334
Other receivables	3,865
Advance Transfers	29,300
Other assets	37,324
Total Current Assets	4,576,929
Non-Current Assets	-
Property plant and equipment	550
Total Non-Current Assets	550
Total Assets	4,577,479
Current Liabilities	
Accounts payable and accrued liabilities	18,426
Advance receipts	415,006
Employee benefits liabilities	44,722
Total Current Liabilities	478,154
Non Current Liabilities	-
Total Non current Liabilities	-
Total Liabilities	478,154
Net of Total Assets and Total Liabilities	4,099,325
Net Assets:	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	3,597,593
Reserves	501,732
Total Net Assets	4,099,325

III. Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2022
(United States Dollars)

	Total
Net Assets at the Beginning of the Period	4,167,869
Surplus/(deficit) for the period	(68,544)
Total Net Assets at the End of the Period	4,099,325

for Miriam Kizito

Miriam Kizito
Chief, Financial Reporting Unit
BFMS, UNON



United Nations Office at Nairobi
ACCOUNTS SECTION
Budget and Financial
Management Service

19 November 2023